



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio
Mutationen - Mutations - Mutazioni

VD

FP Participations Sarl, à Pully, CH-550-0171020-7, acquisition et administration de participations à des entreprises commerciales, industrielles et financières (FOSC du 11.07.2011, p. 0/6247596). Fusion: reprise des actifs et passifs de DP financière et commerciale holding S.A., à Pully (CH-550-0049034-6), selon contrat de fusion du 27 juin 2011 et bilan au 31 décembre 2010, présentant des actifs de CHF 3'344'445.89, des passifs envers les tiers de CHF 12'586, soit un actif net de CHF 3'331'859.89. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution de parts sociales. Statuts modifiés le 27 juin 2011. Augmentation du capital social par apport en nature/reprise de biens selon contrat du 27 juin 2011: 585'000 parts sociales de EUR 1 de la société SCF HEROANNE, à Paris (France), pour CHF 731'250; en contrepartie, il est remis 800 parts de CHF 100, le solde de CHF 651'250 constituant une créance des apporteurs contre la société. Nouveau capital social: CHF 100'000, divisé en 1'000 parts de CHF 100. Probst Roland est désormais titulaire de 950 parts de CHF 100 (précédemment 190 parts de CHF 100) et Probst Annie de 50 parts de CHF 100 (précédemment 10 parts de CHF 100). Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 27 juin 2011 et bilan au 31 décembre 2010, présentant des actifs de CHF 838'815.24 et des passifs envers les tiers de CHF 2'536, soit un actif net de CHF 836'279.24, contre attribution aux associés de 1'000 actions de CHF 100. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouveaux statuts du 27 juin 2011. Nouvelle raison de commerce: **FP Participations SA**. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est radiée. Probst Roland, qui n'est plus associé-gérant, est élu administrateur et président et continue à signer individuellement. Probst Annie, qui n'est plus associée, est élu administratrice avec signature individuelle. Nouveaux administrateurs avec signature individuelle: Burnand Roland, de Vulliens, à Villars-Sainte-Croix, et Probst Hervé, de Finsterhenn, à Morges.

Registre journalier no 11861 du 20.07.2011 / CH-550.0.171.020-7 / 06270896

